

N° 19

Séance du 1^{er} mars 2022

OBJET :

**PARTICIPATION
À L'ÉPREUVE
CYCLISTE
PARIS-NICE**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 22 février 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le 1^{er} mars 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Georges BONCOMPAIN, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Stéphanie BOUCHARD, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Olivier GAULIN, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Monique REY, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Roland BOST par Florence BARBE, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER

Pouvoirs : Lyliane BEYNEL à Thierry DEVILLE, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Christiane BRUN-JARRY à Olivier JOLY, Béatrice DAUPHIN à Alain LAURENDON, Julien DEGOUT à Jean-Marc DUMAS, Jean-Marc DUFIX à Pierre GIRAUD, Flora GAUTIER à Gilbert LORENZI, Martine GRIVILLERS à Jean-Paul FORESTIER, Patrick LEDIEU à Patrick ROMESTAING, Cécile MARRIETTE à Olivier GAULIN, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20220301-20220301_CC_D19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2022



Absents excusés : Roland BONNEFOI, Joël EPINAT, Martine MATRAT,
Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : THOMAS Georges

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	110
Nombre de membres suppléés	5
Nombre de pouvoirs :	14
Nombre de membres absents non représentés :	4
Nombre de votants :	124

Vu les statuts de Loire Forez agglomération,

Considérant l'intérêt d'accueillir la course cycliste de Paris- Nice le 10 mars 2022 au départ à Saint-Just Saint-Rambert,

La ville de Saint-Just Saint-Rambert accueillera le 10 mars prochain le départ de la 5^{ème} étape de l'édition 2022 Paris-Nice. Cette épreuve cycliste professionnelle masculine à étapes se déroulera du 6 au 13 mars 2022.

Pour obtenir la venue de cet évènementiel de renommée internationale en matière de sport cycliste, la collectivité hôte doit s'acquitter de la somme de 26 400 € auprès de l'entreprise Amaury Sport Organisation (ASO), qui gère l'intégralité de l'organisation de cette compétition.

Dans cette optique et à l'instar de ce qui s'est fait précédemment sur le territoire, Loire Forez agglomération souhaite participer financièrement, aux côtés de la commune de Saint-Just Saint-Rambert, à l'accueil de cette manifestation sportive au regard des enjeux en termes d'images et de retombées médiatiques d'un tel évènement.

Pour la 80^{ème} édition du Paris-Nice dont le tracé est de 189 kilomètres, la dépense globale de 26 400 € serait répartie de la manière suivante :

- Loire Forez agglomération = 11 900€ TTC
- La commune de Saint-Just Saint-Rambert = 14 500€ TTC

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver la convention telle que présentée et le versement d'une participation à l'accueil de cette épreuve cycliste,
- autoriser le Président à signer la convention tripartite afférente.

Après en avoir délibéré par 123 voix pour et 1 abstention, le conseil communautaire :

- approuve la convention telle que présentée et le versement d'une participation à l'accueil de cette épreuve cycliste,
- autorise le Président à signer la convention tripartite afférente.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 1^{er} mars 2022.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

- certifie que le présent acte est exécutoire en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT, transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*